



## Recyclage SSIAP 2

### OBJECTIFS

Maintenir ses compétences et actualiser ses connaissances afin de pouvoir continuer à exercer l'emploi de chef d'équipe des services de sécurité incendie (le programme de la formation est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

### PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du diplôme SSIAP 2, d'une équivalence ou d'une décision de reconnaissance de qualification professionnelle délivrée par le ministère de l'intérieur.
- Avoir exercé l'activité de chef d'équipe des services de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation d'un contrat de travail.
- Être titulaire d'une qualification en secourisme valide : PSC1 de moins de deux ans, SST ou PSE1 en cours de validité.

### DURÉE

14 heures.

### ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 15 maximums.

### LIEUX DE FORMATION

Dans nos locaux :  
JP&S FORMATION  
Pavillon Mansart  
28 avenue de Marinville  
94100 Saint Maur Des Fossés

### MOYENS / MÉTHODES

- Apprentissage basé sur de nombreuses mises en situation.
- Mises en situation sur feux réels.
- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de la mise à jour de leur connaissance.
- Salle de cours spacieuse.
- SSI de catégorie A.
- RIA.
- Extincteurs.
- Très nombreux matériels à disposition : blocs d'éclairages de sécurité, tête sprinkler, volet de désenfumage, clapet, extincteur en coupe, bac écologique...

JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros  
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202  
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté  
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



## PROGRESSION DE LA FORMATION

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : LA PRÉVENTION (04h00)

L'évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité

### 2<sup>ème</sup> PARTIE : MOYEN DE SECOURS (02h00)

L'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : GESTION DU PC SÉCURITÉ (03h00)

Gestion du PC sécurité en situation de crise

### 4<sup>ème</sup> PARTIE : ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION (02h00)

Formation des agents de l'équipe

### 5<sup>ème</sup> PARTIE : L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE (03h00)

Organisation, fonctionnement et gestion des conflits de l'équipe de sécurité

## MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

La présence continue à l'ensemble des modules est nécessaire pour valider la formation.

Dans le cas d'une défaillance notoire au cours du stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques sera transmise à l'employeur.

## DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent (formateur)

f.maleix@jps-gc.com

01 49 76 41 90

JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros  
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202  
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté  
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264  
« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES  
Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient